



Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 074-247400690-20260427-C260427FIN056-BF



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 AVRIL 2026 – 20h00

Délibération n° c_20260427_fin_056

Création d'autorisations de programme et crédits de paiement – Budget annexe Régie eau

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 44

procurations : 2

votants : 46

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, O. CARRILLAT, D. CHAPPOT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, C. COUTIN, E. DEAL, A. DUPRAZ, F. DUVAL, E. ESTANISLAO, Y. FOL, L. FOTI, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON, B. GONDOUIN, S. GRATTAOLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, J. LAVOREL, S. LUCAS, A. MAGNIN, C. MERLOT, M. MERMIN, S. MICHALOT, L. MIVELLE, G. NICOUD, J-L. PECORINI, B. PERREARD, C. PICCOT-CREZOLLET, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, D. ROULLET, C. SIFFERLIN, A. SORRENTI, C. VINCENT

REPRESENTEES : M. BISLIMI par L. FOTI, I. ROSSAT-MIGNOD par L. MIVELLE

SUPPLEE : N. DUPERRET par D. ROULLET

EXCUSES : C. DUTOIT, A. MARTINEZ REAL

ABSENTS : H. SERVANT, D. ZAMOFING

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT



Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Magnin, 3e Vice-Président,

Dérogation au principe d'annualité, les Autorisations de Programme (AP) facilitent la gestion pluriannuelle des crédits : l'adoption d'une autorisation permet de dissocier le montant de l'engagement comptable nécessaire à la couverture d'une dépense à caractère pluriannuel du montant de crédits de paiement requis pour le règlement effectif de la dépense.

Ce mécanisme permet à l'entité d'engager une dépense dont l'exécution s'étale sur plusieurs exercices sans faire supporter le coût de l'intégralité de la dépense pluriannuelle sur les Crédits de Paiement (CP) d'un seul exercice, qui impacterait les conditions d'équilibre du budget. La dépense est réglée de manière graduelle sur plusieurs exercices, selon le niveau de consommation des CP prévus pour chaque exercice dans l'enveloppe de l'AP.

Cette gestion est une alternative à la procédure du report de crédits par le procédé des restes à réaliser.

La présente délibération a pour objet d'approuver la mise en place des AP/CP sur le budget annexe Régie eau selon différents types de projets.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20260302_fin_006 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe Régie eau ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : approuve la création des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) du budget annexe Régie eau, comme suit :

CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENT - Budget annexe EAU

N° AP / niveau de vote	Libellé Autorisation de Programme	Montant total de l'AP en HT	2026	2027	2028	2029	2030	2031
100	Usine de traitement	21 000 000	350 000	450 000	4 200 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
200	Infrastructures intercommunales (forages, chaînes de transfert, stockage)	21 885 000	2 705 000	1 180 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000
300	Reseaux gestion patrimoine renforcement, amélioration	16 285 000	2 165 000	2 820 000	2 820 000	2 820 000	2 820 000	2 820 000
400	Réseaux opérations d'opportunité et devoiement	4 675 000	325 000	1 050 000	1 100 000	800 000	700 000	700 000
500	Extensions du reseau	1 280 000	780 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
600	Réservoirs sources pompages niveau UDI	3 730 000	730 000	640 000	590 000	590 000	590 000	590 000
700	Branchements	3 600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
800	Service commun, équipement réseaux	3 050 000	1 300 000	1 150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
900	Etudes structurantes	660 000	260 000	300 000	100 000	0	0	0
TOTAL		76 145 000	9 215 000	8 290 000	14 160 000	17 560 000	13 460 000	13 460 000

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

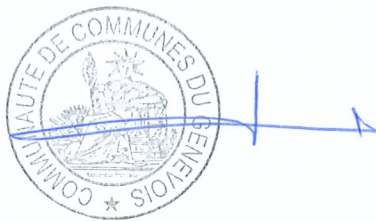
VOTE : POUR : 46

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 28/04/2026
- Publiée le 28/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.